

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de la
souveraineté alimentaire et de la forêt

Avis relatif à la demande d'enregistrement en indication géographique protégée de la dénomination « Miel de tilleul de Picardie »

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Miel de tilleul de Picardie » par [arrêté du 26 juin 2024 relatif à l'homologation du cahier des charges concernant la dénomination « Miel de tilleul de Picardie » en vue de la transmission à la Commission européenne d'une demande d'enregistrement en tant qu'indication géographique protégée](#), prend effet au 18 juillet 2024, date de dépôt de la demande d'enregistrement auprès de la Commission européenne.